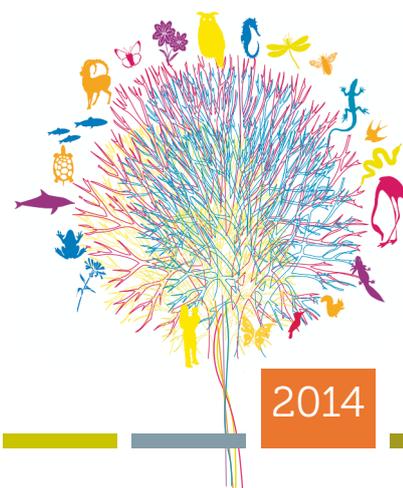


Comment la gestion de notre territoire intègre-t-elle efficacement la biodiversité ?



## DÉMARCHES DE GESTION DES EAUX



2014

### Thème de l'observatoire

Réponses de la société en faveur de la biodiversité

### Partenaire



LA GESTION DES MILIEUX ne se résume pas uniquement à la mise en œuvre d'espaces protégés. Pour les milieux aquatiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de milieu, qui s'exercent à l'échelle d'un bassin versant, sont des outils qui prennent en compte la nécessaire conciliation entre les enjeux liés à la biodiversité et ceux de prévention des inondations.

Les SAGE, outils de planification à portée réglementaire, fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. L'objectif est une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre officialisé par un arrêté préfectoral.

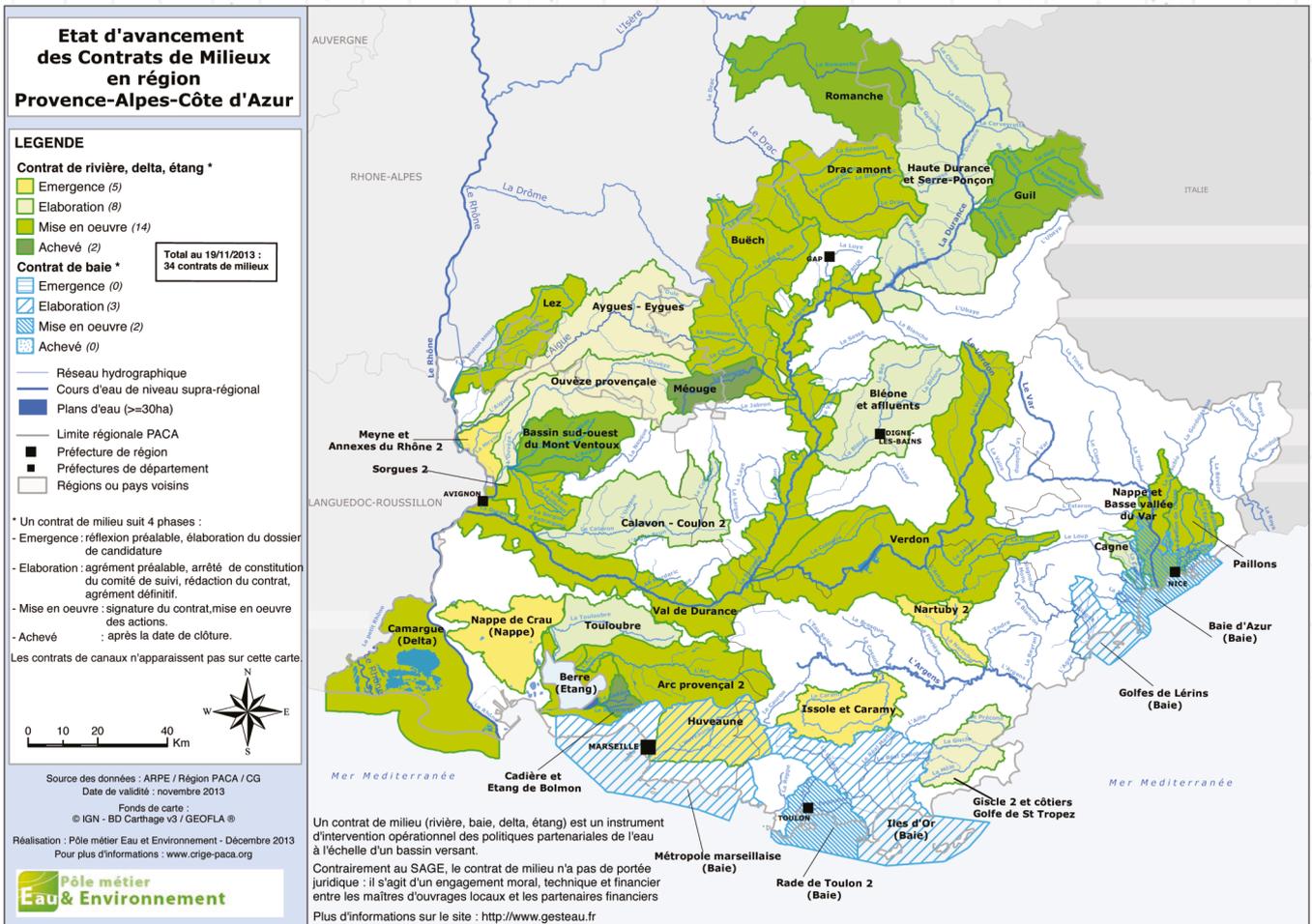
Les contrats de milieu sont des outils opérationnels d'initiative locale pour gérer un cours d'eau de façon intégrée, concertée et durable. Contrairement au SAGE, ils n'ont pas de portée juridique : il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrage locaux et les partenaires financiers.

SAGE et contrats de milieu sont des outils pour tendre vers l'objectif de bon état des eaux exigé par la Directive cadre européenne sur l'eau.

... L'indicateur fournit le nombre de SAGE et de contrats de milieu (rivière, étang, delta, baie) en région, en distinguant pour chacun d'entre eux leur état d'avancement (émergence, instruction et/ou élaboration, mise en œuvre).

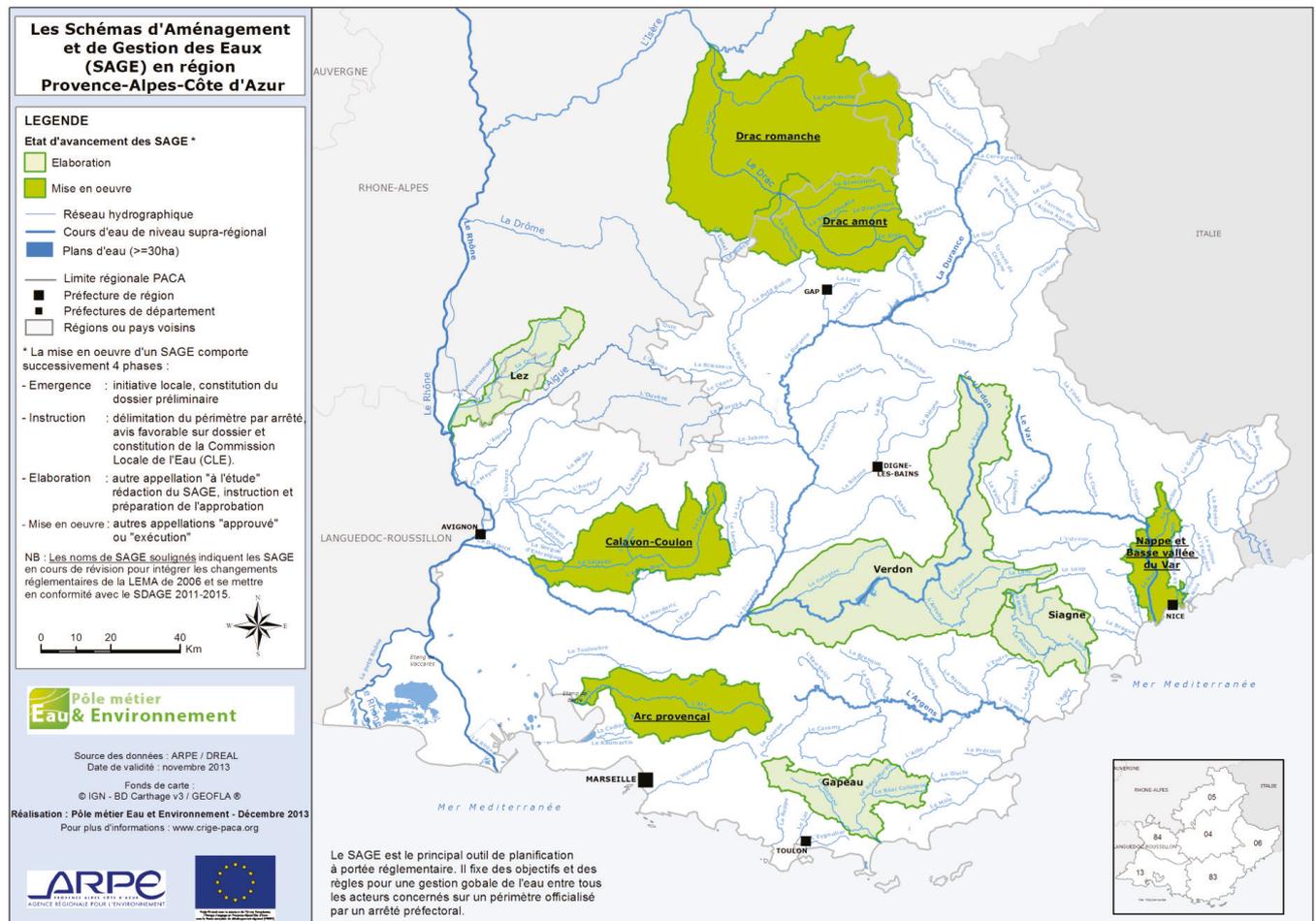


# Résultats :



▲ Carte 1

▼ Carte 2



## Analyse de la situation actuelle

En 2013, 34 contrats de milieux dont 16 sont en cours de mise en œuvre et 11 en cours d'élaboration [carte 1] et 9 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux dont 5 sont en cours de mise en œuvre et 4 en cours d'élaboration [carte 2] se répartissent sur les principaux cours d'eau du territoire régional.

L'outil contrat de milieux apparaît plébiscité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les principaux cours d'eau du territoire régional sont couverts par une politique partenariale de gestion globale de l'eau. Quelques territoires en sont dépourvus, mais des actions d'entretien ou d'éducation à l'environnement sont toutefois menées directement par les Conseils généraux (comme sur l'Argens et l'Asse).



Vallée de l'Asse (04)

## Fiabilité

[ limites en termes d'utilité et de précision ]

Certaines démarches de gestion concertée de l'eau comme les plans de gestion ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur. Ils intègrent toutefois des actions liées à la biodiversité.

## Méthode

[ données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur ]

Les données sur les SAGE et les contrats de milieux sont mobilisées dans le cadre du Pôle métier Eau et Environnement du CRIGE Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de son groupe de travail collaboratif "Politiques partenariales" rassemblant notamment la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux, l'Agence de l'Eau et l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'éco développement avec le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques.

- Une augmentation du nombre de SAGE et de contrats de milieux peut attester de la mobilisation des acteurs locaux.
- Une augmentation du nombre de SAGE montre une volonté locale de développer une réglementation spécifique plus ambitieuse que la réglementation nationale.
- Une augmentation du nombre de contrats de milieux indique la volonté de déployer des programmes d'actions coordonnés entre les acteurs locaux, porteurs d'une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Par contre, de nombreux facteurs peuvent conduire à une faible évolution de l'état d'avancement ou à une diminution du nombre de SAGE et de contrats de milieux (évolution de l'organisation territoriale, de l'attribution des compétences et des politiques d'aides financières sur les milieux aquatiques par exemple). Aussi, l'interprétation de l'indicateur demande une connaissance approfondie du contexte.

Rédaction : Corinne Dragone, Véronique Desagher, Laurence Agulhon-Barletta - Agence Régionale Pour l'Environnement et l'éco développement Provence-Alpes-Côte d'Azur